

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit fiscal suisse (4DR1050)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit (immatriculation avant 2018)	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Bachelor en droit accéléré	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

OBRIST Thierry, Professeur ordinaire.

Objectifs

Ce cours a pour objectif de donner aux étudiant-e-s un aperçu des principes régissant la fiscalité suisse et des différents types d'impôts existants en Suisse.

Au terme du cours, les étudiant-e-s seront en mesure d'identifier des situations présentant un risque fiscal en lien avec des personnes physiques ou morales et de proposer des mesures en vue de réduire ces risques.

Contenu

Dans la première partie du cours, les étudiant-e-s verront différents aspects de la fiscalité tels que son lien avec les principes constitutionnels, la répartition des compétences dans le domaine fiscal, les différentes catégories de prélèvements publics et les différents buts que poursuit la fiscalité. Dans une seconde partie, les étudiant-e-s seront familiarisé-e-s avec les impôts directs que sont l'impôt sur le revenu, sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital. La troisième partie du cours traitera de la fiscalité des entreprises en prenant en compte l'imposition des investissements faits dans des sociétés de capitaux, alors que la quatrième partie se concentrera sur les autres impôts existants en Suisse, en particulier l'impôt sur les successions et les donations, l'impôt sur les gains immobiliers, les droits de mutation, l'impôt anticipé, les droits de timbre et la taxe sur la valeur ajoutée.

Tout au long du cours, un regard particulier sera porté sur l'actualité qui est souvent très riche dans le domaine de la fiscalité. Nous prendrons en particulier en compte les différentes initiatives populaires sur lesquelles le peuple suisse sera amené à se prononcer pendant le semestre.

Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Les étudiant-e-s peuvent prendre à l'examen toutes les lois, ordonnances et circulaires, avec éventuels renvois (chiffres uniquement) à d'autres bases légales et/ou mises en évidence (sous-lignage/couleurs), sans ordinateur, ni téléphone connecté.

Documentation

Les présentations PowerPoint, arrêts, articles de doctrine et documents administratifs (circulaires, lettre-circulaires, notices, etc.) sont consultables sur Moodle. Tous les cours sont filmés et les vidéos sont mises en ligne sur Moodle la semaine suivant le cours.

En outre, les étudiant-e-s peuvent se procurer deux livres qui les aideront à préparer les examens, à savoir Obrist Thierry, Introduction au droit fiscal suisse, Collection les Abrégés, 2015 et Obrist Thierry, Recueil de cas pratiques en droit des affaires, droit fiscal et droit commercial, 2014.

Forme de l'enseignement

Cours ex cathedra agrémenté de nombreux exemples pratiques et commentaires d'arrêts. Les étudiant-e-s sont encouragé-e-s à suivre les travaux interdisciplinaires de droit des affaires dont le volet fiscal fait partie intégrante du cours.